



Accident de la circulation responsable

Par **nowak jean luc**, le **01/07/2017 à 15:07**

bojour.

responsable d un accident de circulation le 15 mai 2017

ayant occasionné une fracture thibia hospitalisation et chirurgie.

assuré au tiers.

j ai reçu une assignation en referé

la victime demande une provision de 5000euros au titre des prejudices.l assurance payera t elle ceci?

im m est demandé aussi 1000 euros au regard de l article 700 du code de procedure civile.vais je devoir payer?

je ne peux pretendre a l aide juridictionnelle mais ma situation ne me permet pas d avoir recours a un avcat.

puis je me presenter seul a l assignation? quel sont les peines que j encours.

merci si vous pouvez m aider par votre experience par quelques conseils

Par **Chaber**, le **01/07/2017 à 15:29**

Etiez-vous assuré le jour de l'accident?

Si oui, vous transmettez d'urgence à votre assureur